

République Française



**Mairie de Marolles-en-Hurepoix**

Département  
de l'Essonne  
----  
Arrondissement  
de Palaiseau  
----  
Canton de  
Brétigny-sur-Orge  
----

**ARRETE N°ARCIR 2304 025**

Réglementant la circulation  
Avenue du Lieutenant Agoutin  
Entre l'avenue Charles de Gaulle et le Passage des Minés  
pour la brocante du 1<sup>er</sup> mai 2024 et la fête foraine

**Nous, Maire de Marolles en Hurepoix (Essonne)**

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et suivants,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la réglementation routière (livre 1 - huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

**Considérant** la demande du Comité des fêtes pour l'organisation de la brocante à Marolles-en-Hurepoix du 1<sup>er</sup> mai 2024,

**Considérant** l'arrêté réglementant la circulation de l'Avenue du Lieutenant Agoutin pour la fête foraine du lundi 22 avril au 3 mai 2024, ARCIR 2403 024,

**ARRETONS**

**Article 1** : la circulation de l'avenue du Lieutenant Agoutin est modifiée, compte tenu de la fête foraine, du lundi 22 avril à 8 h 00 au vendredi 3 mai 2024 à 16 h 00 et de la brocante du 1<sup>er</sup> mai 2024.

**Fermeture de la voie depuis le Passage des Minés jusqu'au 3 avenue du Lieutenant Agoutin d'un côté, et des terrains de tennis jusqu'au Passage des Minés de l'autre.**

**La circulation sur l'avenue Agoutin sera exceptionnellement en double sens sur les parties comprises entre :**

- Le numéro 3 et la rue Louis Blériot
- Les terrains de tennis (Square Roland Garros) et la rue Louis Blériot

**La circulation de la rue Louis Blériot sera exceptionnellement en double sens entre l'avenue Agoutin et la rue de l'église.**

**Priorité donnée aux riverains de la rue Louis Blériot.**

**Tous les stationnements des véhicules sur l'Avenue du Lieutenant Agoutin dans ce périmètre seront neutralisés**

Réf : ARCIR 2403 025

**Article 2 : ajout pour la brocante du 1<sup>er</sup> mai - du mardi 30 avril 2024 à 14 h 00 au mercredi 1er mai 2024 à 20 h 00 :**

**Neutralisation du parking central avenue Agoutin face à la Mairie et des places de stationnement à gauche de la Mairie (face au bureau de tabac), pour laisser libres les emplacements dédiés à la brocante.**

**Article 3 :** Une signalisation réglementaire conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et adaptée à la situation sera mise en place par le Comité des fêtes sous son entière responsabilité et sera maintenue en état pendant toute la durée du présent arrêté. Aux origines et fin d'interdiction, seront apposées les pancartes portant copie du présent arrêté.

**Indication des lieux de stationnement par panneaux d'affichage**

**Article 4 :** La responsabilité du Comité des fêtes pourra être engagée du fait ou à l'occasion de l'occupation et en cas de manquement à ses obligations, notamment pour défaut ou insuffisance de la signalisation.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Brigade Gendarmerie de Marolles-en-Hurepoix, aux Policiers Municipaux, aux Sapeurs Pompiers de Marolles-en-Hurepoix et au Service Départemental d'Incendie et de secours conformément à leur courrier du 26 février 2016 (en cas de fermeture de voies), chacun étant chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté n'est pas transmis en Sous-préfecture, en application de la loi n° 227-1787 du 20 décembre 2007.

**Fait à Marolles-en-Hurepoix  
Le 8 avril 2024**

**Le Maire,**

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Marolles-en-Hurepoix, Essonne. The seal features a central emblem with a castle and a sun, surrounded by the text 'MAIRIE DE MAROLLES-EN-HUREPOIX' and '930 ESSONNE'. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

**Georges Joubert**